

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA
DORDOGNE

**MAIRIE de
LIMEUIL**



Les Plus
Beaux Villages
de France®

**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE LIMEUIL**



SEANCE DU 21 MAI 2015

Nombre de conseillers :	
En exercice : 11	L'an deux mil quinze, le 21 mai à 19h00
Présents : 10	Le Conseil Municipal de la commune de Limeuil, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVE, Maire.
Votants : 11	Date d'envoi de la convocation : 15 mai 2015
Conseillers présents :	Mrs. HERVE. BOUSSQUET. MARIN. RICHARD. VAN STRIEN. Mmes HULOT. MARTIN DA COSTA. NINNIN. MERINO Michel FOUILLET arrive à la réunion lorsque Monsieur Le Maire donne lecture au conseil municipal de l'ordonnance rendue par le Tribunal Administratif concernant le litige Canoës Rivières Loisirs c/Commune de Limeuil.
Conseillers absents :	
Ont donné procuration :	Bruno DURAND a donné procuration à Laëtitia MARTINS DA COSTA
Secrétaire :	Dominique RICHARD

Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 15 avril 2015 :

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 avril 2015.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 15 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

Divers :

Il est proposé les points divers suivants à rajouter à l'ordre du jour :

- Régularisation factures eau

1 - Subventions :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant de l'attribution des subventions attribuées aux diverses associations.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'attribuer à :

- | | | | |
|---|-----------|--------------|--|
| - Comité des Fêtes : | 1 100,00€ | 8 voix Pour | (B. Durand et D. Richard ne prennent pas part au vote) |
| - La Boule du Confluent : | 150,00€ | 10 voix Pour | |
| - Amicale Laïque du RPI des 2 rivières : | 250,00€ | 10 voix Pour | |
| - Rives d'Art : | | | pas de subvention, utilisation et mise à disposition gracieuse de la salle du Château pour les expositions. 10 voix Pour |
| - Les Anciens des Plus Beaux Villages de France : | 300,00€ | 10 voix Pour | |
| - Football Club Limeuil : | | | pas de subvention ; 8 voix Pour
(B. Durand et D. Richard ne prennent pas part au vote) |
| - Pyramide : | | | Pas de subvention, mise à disposition gracieuse d'une salle lors du tournoi ; 10 voix Pour |
| - Potiers en Périgord : | 300,00€ | 10 voix Pour | |
| - SPA : | 219,05€ | 10 voix Pour | |
| - Amicale des Sapeurs Pompiers : | 150,00€ | 10 voix Pour | |
| - Anciens Combattants : | 50,00€ | 10 voix Pour | |
| - France Alzheimer : | | | pas de subvention, 10 voix Pour |
| - SOS chats libres : | | | pas de subvention, 6 voix pour 4 voix contre |
| - Amicale de chasse : | 80,00€ | 10 voix Pour | |
| - Ligue contre le cancer : | 150,00€ | 10 voix Pour | |

2 – Litige Canoës Rivières Loisirs :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de l'ordonnance du 22/04/2015 rendue par le Tribunal Administratif de Bordeaux dans l'instance Monsieur Patrick LESCURE c/COMMUNE DE LIMEUIL

Ci-dessous extrait de cette ordonnance, conclusion N° 4

« Considérant que pour justifier l'urgence qu'il y a à suspendre l'exécution de cette décision du 13 mars 2015, Mr LESCURE soutient que la nouvelle convention envisagée par le maire de la commune de LIMEUIL lui impose

le transfert de l'ensemble de son site d'exploitation vers une zone totalement inadaptée tant en ce qui concerne l'exploitation même de cette activité au regard des impératifs de sécurité des usagers qu'en ce qui concerne les conditions de fréquentation futures des clients dès lors que ce nouvel emplacement qui n'est plus au confluent de la Dordogne et de la Vézère mais sur la seule rivière de la Vézère sera moins attractif pour les touristes qui, pour naviguer sur la Dordogne, devront « emprunter » la Vézère jusqu'au confluent ; que, toutefois, d'une part, il résulte tant des stipulations du projet de nouvelle convention du 3 mars 2015 que des photos aériennes produites au dossier et des observations orales à l'audience, que la parcelle C541 derrière le stade de football, pour laquelle la commune a engagé des travaux pour rendre praticable la voie assurant son accès, proposée par la commune comme nouveau siège d'exploitation de l'activité de Mr LESCURE, se situe seulement à une centaine de mètres en amont de la Vézère de celui jusqu'alors utilisé par l'intéressé alors que l'activité de vente des billets de location et le débarcadère d'arrivée des canoës ne sont pas transférés ; que d'autre part, il résulte de l'instruction que la commune soutient sans être sérieusement contestée que sur la Place du Port, le stationnement des véhicules et notamment des bus s'effectue dans des conditions incompatibles avec les exigences de sécurité routière, ce qui a d'ailleurs justifié l'engagement de travaux pour son réaménagement ; qu'ainsi, et à supposer même que le déplacement partiel tenant à l'embarcation des canoës, de l'activité sur une très relative distance puisse obérer les recettes d'exploitation de l'activité de Mr LESCURE, eu égard à l'intérêt public lié à la sécurité des usagers de la Place Du Port qui s'attache à l'exécution de la décision litigieuse, la condition d'urgence, qui doit s'apprécier objectivement et globalement, ne peut être regardée comme remplie en l'espèce ; qu'il en résulte que la demande de suspension doit être rejetée ».

La requête de Monsieur Lescure en référé a donc été rejetée.

De plus, la commune a reçu une nouvelle lettre de l'avocat de Monsieur Lescure dans laquelle il stipule qu'une autre requête est déposée depuis le 9 avril 2015 et que Monsieur LESCURE sollicite une indemnité de 50 000€ à titre de dommages et intérêts.

Suite à la saisie de la justice par Monsieur Lescure contre la commune, Monsieur le Maire rappelle que la commune a du faire appel à une avocate et informe le conseil municipal que la facture due à l'avocate Maître DUVERNEIL, s'élève à un montant de **1 286,37 € HT** qui se décompose comme suit :

- Honoraires **816,67 €**, cette somme sera remboursée à la commune par l'assurance dans le cadre du contrat juridica souscrit par la commune.
 - frais de déplacement au Tribunal Administratif de Bordeaux et indemnités kilométrique **439,20€**.
 - Péages **30,50 €**.
- Cette somme de **469,70 €** est entièrement prise en charge par la commune

Monsieur le Maire et Madame Ninnin se sont rendus au tribunal de Bordeaux à leurs frais.

3 – Virements de crédit budget service adduction eau potable :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des virements de crédits sur le budget du service d'adduction en eau potable de la façon suivante :

Investissement dépenses

2315 (construction)	- 990,00€
2313 2012.01 (château d'eau)	+990,00€

Fonctionnement dépenses

022 (dépenses imprévues)	- 6 309,29€
6743 (subvention remb factures)	+1 000,00€
615 (entretien et réparations)	+2 000,00€
6063 (fournitures)	+3 309,29€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants acceptent ces virements de crédits.

4 – Virements de crédits budget de la commune :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire de virements de crédits sur le budget de la commune de la façon suivante :

Investissement dépenses

2315 2014.02 (Aménagement Place du Port)	- 90 000,00€
2041512 2014.02 (Aménagement Place du Port)	+90 000,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants acceptent ces virements de crédits.

5 – Tarif Horodateur :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les tarifs des horodateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 10 voix pour 1 voix contre et 0 abstention de fixer les tarifs suivants pour les 2 horodateurs, parking Stade de football et parking route de Trémolat ;

Demi-journée (4 heures) :	3,00€
Journée :	4,00€

6 – Remboursement frais assemblée générale Plus Beaux Villages de France :

Monsieur Michel FOUILLET concerné par cette affaire ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que Monsieur Michel FOUILLET, conseiller municipal, s'est rendu, avec son épouse, à l'assemblée Générale des Plus Beaux Villages de France qui s'est tenue à Villefranche-de-Conflent (Pyrénées –Orientales) du 10 au 12 avril 2015.

La participation aux frais de repas et d'hébergement a été réglée par Monsieur Michel FOUILLET.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune rembourse à Monsieur Michel FOUILLET les frais engagés concernant ses repas et son hébergement. Les frais concernant les repas et l'hébergement de son épouse restent à sa charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix « pour » accepte que la commune rembourse à Monsieur Michel FOUILLET les frais qu'il a réglés pour lui-même lors de l'assemblée générale des Plus Beaux Villages de France, soit la somme totale de 242,00€ qui correspond à ses 6 repas (112 €), à ses 2 nuits d'hôtel avec son petit déjeuner (130 €).

7 – Remboursement factures eau :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux courriers, un de Mr QUINQUIS et l'autre de Mr NEISEN dans lequel ils demandent un remboursement de leur facture d'eau suite à une fuite après leur compteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite qu'un courrier soit adressé à ces deux personnes en leur demandant de bien vouloir fournir un justificatif d'un plombier ayant réparé la canalisation.

8 – Divers :

Marchés du dimanche matin et marchés nocturnes :

A compter du dimanche 21 juin, les marchés hebdomadaires vont reprendre, Mrs Benoît BOUSSIQUET et Michel FOUILLET vont se charger d'encaisser le droit de place auprès des commerçants.

A compter du dimanche 28 juin, les marchés nocturnes seront organisés sur le parking du stade de football sous le couvert de l'Association « La Boule du Confluent » .

Journée citoyenne :

Une journée citoyenne est organisée le jeudi 11 juin de 8h30 à 13h00, tous les bénévoles seront les bienvenus pour débroussailler et faire un nettoyage du bourg.

Un repas offert par la municipalité et préparé par Henri GASPART clôturera cette journée.

Il faudrait s'inscrire en mairie au plus tard le 8 juin.

Emplois aidés :

Mme Danièle LECOURT employée en contrat aidé à la commune depuis le 1^{er} août 2014 pour l'entretien et le ménage des bâtiments communaux va aussi effectuer des heures à l'Agence Postale Communale les lundis, mercredi et vendredi de 14h00 à 18h00, ainsi qu'à l'office de tourisme en complément de Mme Laura PISTRE.

Place du Port :

20 places de parking sont disponibles sur la place du Port. Il reste à implanter les bornes pour délimiter la chaussée des trottoirs, ainsi que la mise en place des jardinières

Passerelle :

Suite aux plaintes de nombreux touristes face à la dangerosité et afin de limiter les accidents qui peuvent se produire avec la contremarche de la passerelle, il est décidé d'installer une bande fluo ou des pots de fleurs le long de cette contremarche.

Marchand de fruits et melons :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a eu une demande d'un marchand de fruits et melons qui souhaite installer son stand à Limeuil durant les mois de juillet et août. Il est décidé d'accorder la permission à ce marchand d'installer son stand sur le parking du stade de football durant les mois de juillet et août moyennant un droit de place de 100,00€ /mois.

Travaux parking route de Trémolat

La CCM Alloise va réaliser prochainement des travaux d'aménagement du parking route de Trémolat pour faciliter le passage des véhicules entre les 2 parkings.

La secrétaire de séance,
Dominique RICHARD

Le Maire,
Jean-Claude HERVÉ